



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### Délibération n° 76

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

<b>Objet</b> :	Personnel : mises à disposition
----------------	---------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

En premier lieu, il y a lieu de prolonger les mises à dispositions suivantes, en adaptant les quotités effectuées :

- Madame Sidonie EYRAUD, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'adjoint administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.
- Madame Florence OLAIZOLA, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'adjoint administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.
- Madame Christelle BOUCHET, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mise à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'adjoint administratif polyvalent au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

En second lieu, il y a lieu d'établir les mises à dispositions suivantes :

- Monsieur Ahmad NASRI, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, à hauteur de 60 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'agent d'entretien et de gardiennage au sein du service Actions et équipements culturels pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.
- Monsieur Romain CHALINDAR, agent de la Communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, est mis à la disposition du SYMPTTOM, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions de gestion de projet et de coordination technique pour le compte de l'établissement pré-cité, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

L'établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires des agents mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toutes les durées correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les principes de mises à disposition des agents selon les quotités et modalités décrites ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### Délibération n° 77

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

<b>Objet</b> :	Tableau des emplois : suppression d'emplois et refonte
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Jusqu'à présent, le service des ressources humaines tenait à jour un tableau correspondant à l'état du personnel par grade demandé dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable rendu obligatoire par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet état est devenu automatisé, et le code général de la fonction publique oblige à créer un autre outil recentré sur la notion d'emploi et non plus de grade.

En effet, l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose : Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L. 412-5, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent. (...).

Aussi, l'article L411-5 du même code stipule : Le grade est distinct de l'emploi.

Le grade est le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent.

Ce nouveau tableau des emplois, rendu obligatoire par la réglementation permettra :

- un meilleur suivi des effectifs par service,
- une identification plus claire des postes, avec les différents grades permettant de l'occuper, le régime indemnitaire attaché au poste, le temps de travail du poste, l'éventuelle ouverture de l'emploi aux contractuels ...
- de réduire les délibérations aux véritables créations d'emplois ; en évitant de délibérer sur des évolutions normales de carrière,
- de réduire l'écart entre le nombre de postes créés et le nombre de postes réellement occupés, régulièrement critiqué par la Chambre Régionale des Comptes, donc d'avoir un tableau des emplois budgétairement plus sincère,
- de définir, comme nous y invite la chambre régionale des comptes, les postes éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Ces postes sont principalement affectés dans les services concernés par les astreintes ou susceptibles d'être impactés par des événements très ponctuels.

Cette évolution amènera plus de cadre, de sécurité juridique, donc un peu plus de rigidité dans la gestion quotidienne des effectifs.

Le principe et le modèle de tableau ont été validés lors d'une rencontre avec le service contrôle de légalité de la préfecture le 17 septembre dernier.

En conséquence, afin de valider un tableau des emplois qui est une photographie fidèle de l'effectif actuel, il est nécessaire de procéder à un toilettage du document en supprimant les postes vacants listés en annexe.

Le Comité Social Territorial a été consulté et a émis un avis favorable à l'adoption du nouveau tableau des emplois et à la suppression des emplois cités.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le nouveau tableau des emplois présenté en annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, dont les modalités ont été évoquées dans la présente délibération,
- APPROUVE la création des emplois figurant dans le tableau des emplois annexé à la présente délibération,
- VALIDE les propositions de Monsieur le Président de recruter des agents contractuels sur les postes figurant au tableau, en raison de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes, dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique,
- APPROUVE les suppressions de postes énumérés dans le tableau présenté en annexe, conséquentes à la réforme du tableau,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### Délibération n° 78

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

<b>Objet</b> :	Personnel : attribution d'avantages en nature
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Le Conseil communautaire doit statuer pour l'année 2025 sur l'attribution d'avantages en nature : véhicules de service, de fonction et logements de fonction.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur les attributions d'avantages en nature suivants :

- un véhicule de fonction (tous trajets en France métropolitaine) ainsi qu'un logement de fonction, tous deux pour nécessité absolue de service, seront attribués à Monsieur Stéphane GRANET, Directeur Général des Services ;
- un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile pour :
  - Madame Marie-Hélène DUBOIS, Directrice Générale Adjointe, Directrice du Pôle Ressources, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025,
  - Nicole JAMMES, Directrice des Services à la Population,
  - Monsieur Jean-Jacques BOULON, Directeur des Services techniques et de l'aménagement,
  - Monsieur Benoît JOUVET, Directeur de l'Abattoir communautaire,
  - Messieurs Yannick CLAUZE, Didier NICOLAS, Aurélien ASTIER et Francis BARALDI, agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Ces attributions font l'objet par les bénéficiaires du versement de cotisations au titre d'un avantage en nature.

L'attribution du véhicule de service pour Monsieur Claude GOUTALAND, Directeur du Pôle Ressources, prend fin au 31 décembre 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE les avantages en nature tels que décrits dans l'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

<b><u>VOTE</u> :</b>	<b>UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>
	<b>Abstention : 1</b>
	<b>Cécile GALLIEN</b>

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 79**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Pierre KUHN Ressources humaines

<b>Objet</b> :	Approbation du document unique d'évaluation des risques
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels. Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ces précisions étant apportées, il est donc proposé au Conseil de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE le Document Unique d'évaluation des risques professionnels annexé à la présente délibération,
- S'ENGAGE à mettre en œuvre les actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière et réglementaire du Document Unique.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### Délibération n° 80

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Christelle BOYER Administration générale

<b>Objet :</b>	Espace animalier de Polignac : participation à la fourrière gérée par la SPA - Signature d'une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat et validation du montant de la subvention communautaire
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'agglomération adhère à la fourrière gérée par la Société Protectrice des Animaux de la Haute-Loire depuis les années 2000. Elle participe financièrement au fonctionnement de cette fourrière selon un calcul de subvention basé sur un montant par habitant (1,27 €/hab depuis 2022, soit 82 412 hab X1,27 € = 104 663,24 €).

Pour 2025, la SPA a sollicité une augmentation du montant de la subvention par habitant, mais compte tenu des contraintes financières actuelles, le Président de la SPA a été informé que cela ne serait pas possible. Cependant, la population de la Communauté d'agglomération ayant augmenté depuis 2022, cela fait évoluer le montant total de la subvention qui passe à 107 797,60 € (1,27 €/hab à partir de 2025, soit 84 880 hab X1,27 € = 107 797,60 €).

Grâce à cette subvention, la SPA assure, en lieu et place des communes de l'Agglomération, leurs obligations en matière de lutte contre la divagation des animaux et leur placement.

La convention de partenariat actuelle vient à son terme fin 2024 et doit être renouvelée.

Ce renouvellement est proposé pour deux ans comme pour la convention d'occupation du domaine public.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention pluriannuelle de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour les années 2025 et 2026,
- CONFIRME le montant de la participation communautaire à la SPA à 1,27 € / habitant par an, soit pour 84 880 habitants un montant total de 107 797,60 € pour chaque année,
- INSCRIT les crédits au Budget principal 2025.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Abstention : 1**  
**Yves COLOMB**

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20241216-DEL\_CC2024\_382-DE

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

### Délibération n° 81

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Christelle BOYER Administration générale

<b>Objet :</b>	Participations annuelles 2025 : autorisation de versements d'acomptes avant adoption du budget
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Conformément aux dispositions du droit budgétaire, les comptables publics des E.P.C.I. sont autorisés à payer les dépenses de fonctionnement, hors subventions, et les annuités de la dette jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice, dès lors qu'ils disposent d'un budget de référence exécutoire (budget de l'année précédente).

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de plusieurs structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...) ne bénéficiant pas de convention pluriannuelle, il est nécessaire de prévoir le versement d'acomptes au profit de ces structures au premier trimestre 2025, dans l'attente de la délibération fixant le montant annuel de leur participation pour l'année en cours.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer le versement d'acomptes, à la demande des structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...), à hauteur maximum de 3/12ème de la participation versée en 2024. Ces acomptes viendront en déduction de la participation annuelle au fonctionnement.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 82**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Romain GARCIA Commande publique

<b>Objet :</b>	Accord-cadre n°A2024019 de fourniture de denrées alimentaires : attribution du lot n°20
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention de création du groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres de denrées alimentaires pour la période 2024-2027 entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville du Puy-en-Velay signée le 3 avril 2024 et réceptionnée en Préfecture le 24 avril 2024,

Pour rappel, l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de denrées alimentaires se décompose en 17 lots d'une durée de 2 ans et 1 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour un montant maximum fixé à 2 121 380,00 € HT.

La délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay n° 56 du 25/09/2024 a déclaré sans suite, pour motif d'intérêt général, le lot 20 pour des raisons juridiques en conséquence d'une mauvaise définition du besoin.

La procédure de passation du lot 20 a été relancée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 octobre 2024 au B.O.A.M.P. sous le numéro 24-115942 et le 14 octobre 2024 au J.O.U.E. sous le numéro 616831-2024, en procédure formalisée.

La date limite de remise des offres a été fixée au 15 novembre 2024 à 12h00.

Quatre entreprises ont déposé quatre offres dématérialisées.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 décembre 2024 a décidé d'attribuer le lot n°20 sur la base du rapport d'analyse des offres.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 25/11/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant passé en procédure formalisée dans le cadre du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le CCAS de la ville du Puy-en-Velay :

**Lot 20 - Viande, quenelles, omelettes :**

**Entreprise POMONA, 29 avenue Urbain Le Verrier, 69800 SAINT-PRIEST, pour un montant de 106 718,18 € HT,**

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches et Délibération n°82 du 12/12/2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 043-200073419-20241216-DEL\_CC2024\_384-DE



formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 83**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Frederic AURAND Commande publique

<b>Objet</b> :	Accord cadre travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau de la Communauté d'agglomération du Puy
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Une consultation relative à la réalisation de travaux d'assainissement et d'eau de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay a été lancée.

L'accord cadre est composé de 3 lots :

Lot 1 : Travaux de branchements neufs et petits travaux liés aux interventions « type fuite » dans les domaines eau et assainissement à marchés subséquents multi-attributaires (sept titulaires maximum) pour un montant maximum de 4 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

Lot 2 : Travaux de grosses réparations, extensions et renouvellement des réseaux en zone urbaine à bons de commande et marchés subséquents mono-attributaire pour un montant maximum de 8 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

Lot 3 : Travaux de grosses réparations, extensions et renouvellement des réseaux en zone rurale à bons de commande et marchés subséquent multi-attributaires (quatre titulaires maximum) pour un montant maximum de 8 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

La durée de l'accord cadre est de 2 ans reconductible tacitement une fois pour deux ans. Un avis d'appel public à la concurrence est parue au BOAMP le 26 juillet 2024 et au JOUE le 26 juillet 24.

Une date de remise des offres a été fixé au 18 septembre 2024 à 15h et 18 offres ont été reçues au total des trois lots.

La commission d'appel d'offres réunie le 7 novembre 2024 a décidé de l'attribution des différents lots comme suit :

-Lot 1 :

- Bonney TP sise 48 route de Saint Front-43260 Lantriac,
- STPPV sise 761 avenue Louis Jonget-43000 Le Puy en Velay,
- SARL entreprise Ferret sise 55 RN 88-43490 Costaros,
- Groupement Defay Terrassement-Jeremie Montagnon dont le mandataire est la société Defay Terrassement sise 19 route d'Yssingeaux-43800 Rosieres,
- Valour TP Père et fils sise La Toureille-43200 Saint Julien du Pinet,
- EURL Frédéric Pitavy TP sise 5 bd de l'industrie-42380 Saint Bonnet le Château.

-Lot 2 :

- Faurie SAS sise ZA Bombes Laprade-86 Allée des Rochettes-43700 Blavozy.

-Lot 3 :

- SOVETRA sise ZI Les Fangeas-43370 Solignac sur Loire,

- COLAS France sise 4 impasse des Côtes-Le Collet-43000 Polignac,
- SARL Christian Faurie TP sise 140 rue du stade-BP5-07320 Saint Agrève,
- Groupement SDRTP-Bouchardon dont le mandataire est la société SDRTP sise ZA Aulagny 1-220 rue de la Cumine-43290 Montregard.

**Considérant** le rapport d'analyse des offres,

**Considérant** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les attributaires retenus par la CAO les marchés suivants :

« Lot 1 : Travaux de branchements neufs et petits travaux liés aux interventions type fuite » dans les domaines eau et assainissement à marchés subséquents multi-attributaires (six titulaires cités plus haut) pour un montant maximum de 4 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché,

Lot 2 : Travaux de grosses réparations, extensions et renouvellement des réseaux en zone urbaine à bons de commande et marchés subséquents mono-attributaire pour un montant maximum de 8 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché,

Lot 3 : Travaux de grosses réparations, extensions et renouvellement des réseaux en zone rurale à bons de commande et marchés subséquent multi-attributaires (quatre titulaires cités plus haut) pour un montant maximum de 8 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre desdits marchés et à signer les actes subséquents.

- DIT que les crédits nécessaires relatifs à l'exécution des prestations des présents marchés publics sont inscrits au budget.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 84**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Frederic AURAND Commande publique

<b>Objet :</b>	Marché public de prestations de service portant sur l'exploitation de la station d'épuration du Puy-en-Velay-Chadrac
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a lancé un appel d'offre ouvert relatif à la passation d'un marché de prestations de services portant sur l'exploitation de la station d'épuration et de l'unité de méthanisation de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay.

Les prestations, objet du marché, sont les suivantes : exploitation (pilotage, entretien et surveillance de la STEP, traitement des eaux usées et des boues), production de biogaz via la méthanisation des boues et graisses, transformation du biogaz en biométhane et son injection dans le réseau de distribution publique de gaz naturel, réalisation des travaux mis à la charge du Titulaire par le marché (renouvellement des équipements), réalisation des prestations nécessaires à l'accueil et au traitement des matières apportées par des tiers sur le site de la STEP dans le cadre des dispositions arrêtées par la Collectivité, organisation et accompagnement des visites du site dans les conditions définies par le marché, à titre accessoire, assistance à la rédaction des conventions spéciales de déversements et au suivi des usagers non domestiques dans les conditions définies par le CCTP, obligation d'avis et de conseil à la Collectivité pour l'optimisation du fonctionnement des ouvrages et de leur impact sur l'environnement.

Le marché est conclu pour une période initiale de quatre (4) ans à compter de sa date de prise d'effet, qui est fixée au 1er janvier 2025.

Le marché peut être reconduit deux (2) fois pour une période d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 16 juin 2024 et au JOUE le 17 juin 2024.

Au total, 2 offres ont été reçues.

La Commission d'Appel d'Offre lors de sa réunion du 7 novembre 2024 a décidé de l'attribution au Groupement d'opérateurs économiques conjoint Suez Eau France (exploitation du service) et Suez Organique (Transport des boues et compostage) dont le mandataire est la société Suez Eau France sise 98 Bd Gustave Flaubert-63037 Clermont-Ferrand pour un montant de 6 850 144,00 € HT et pour une durée maximum de 6 ans.

**Considérant** le rapport d'analyse des offres,

**Considérant** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024  
Roland Lonjon n'a pas participé au débat

Le Conseil Communautaire :

-AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif à des prestations de services sur l'exploitation de la station d'épuration du

Délibération n°84 du 12/12/2024

Puy-en-Velay pour un montant de marché de 6 850 144,00 euros HT pour une période de 6 ans,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre dudit marché et à signer les actes subséquents,
- DIT que les crédits nécessaires relatifs à l'exécution des prestations du présent marché public sont inscrits au budget.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 85**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Isabelle GAFFET Commande publique

<b>Objet :</b>	Enlèvement et traitement des déchets du réseau des déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 72 communes de son territoire.

Cette compétence avait été déléguée au SICTOM des Monts du Forez pour les 30 communes de la Communauté de Communes du Plateau de la Chaise Dieu, du Pays de Craponne et des Portes d'Auvergne et au SICTOM Emblavez Meygal pour les 13 communes de la Communauté de Communes de l'Emblavez.

Suite à la dissolution du SICTOM des Monts du Forez au 31 décembre 2023 et à la dissolution du SICTOM de l'Emblavez Meygal au 31 décembre 2024, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dispose au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, de 9 déchèteries sur son territoire :

- La déchèterie de Polignac,
- La déchèterie de Saint-Germain-Laprade,
- La déchèterie de Sanssac-l'Église,
- La déchèterie du Puy-en-Velay,
- La déchèterie de Craponne-sur-Arzon,
- La déchèterie de La Chaise-Dieu,
- La déchèterie d'Allègre,
- La déchèterie de Saint-Paulien,
- La déchèterie de Saint-Vincent.

Afin de renouveler le marché public d'enlèvement et de traitement des déchets de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 9 août 2024 au BOAMP (avis n°24-93813 publié le 11 août 2024) et au JOUE (annonce n°484127-2024 publiée le 12 août 2024) et mise en ligne le dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation « AWS ».

Les prestations sont réparties en 7 lots :

- Lot n°1 « déchets verts »,
- Lot n°2 « déchets inertes/gravats »,
- Lot n°3 « déchets de bois »,
- Lot n°4 « déchets de plâtres »,
- Lot n°5 « le tout-venant ou encombrants »,
- Lot n°6 « métaux/plastiques/cartons/papiers »,
- Lot n°7 « déchets dangereux des ménages ».

Pour chaque lot, le prestataire retenu devra évacuer les déchets déposés et assurer le traitement le plus adapté en privilégiant par ordre décroissant : la réutilisation, le recyclage, la valorisation organique ou thermique, l'enfouissement.

La procédure de passation est celle de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R2124-2 1° et R.2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Les marchés sont passés pour une durée de un an reconductible tacitement 3 fois.

La remise des offres était fixée au 30 septembre 2024 à 12 heures.

Trois candidats ont été enregistrés :

1 - CHIMIREC MASSIF CENTRAL, 48000 - Mende pour le lot n°7

2 - Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV – 43000 - Polignac, pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6

3 - MJ VALORISATION , 43600 - Sainte-Sigolène pour les lots n°5 et 7

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Les sous critères de la valeur technique :

- Matériel : 7 %,
- Entretien-maintenance : 10 %,
- Gestion des enlèvements : 5 %,
- Pesée : 5 %,
- Traitement : 20 %,
- Personnel : 8 %,
- Suivi d'activité : 5 %,
- Amélioration continue – QHSE : 5 %.

Par application de ces critères, l'analyse des offres donne le classement suivant :

- Lot n°1 « déchets verts » :

1/Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV : 77,75 points.

- Lot n°2 « déchets inertes/gravats » :

1/Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV : 75,75 points.

- Lot n°3 « déchets de bois » :

1/Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV : 80,75 points.

- Lot n°4 « déchets de plâtres » :

1/Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, offre variante : 76,16 points.

2/Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, offre de base : 74,25 points.

- Lot n°5 « le tout-venant ou encombrants » :

1/Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV : 68,00 points,

2/ MJ VALORISATION offre variante : 52,24 points,

3/ MJ VALORISATION offre de base : 50,89 points.

- Lot n°6 « métaux/plastiques/cartons/papiers » :

1/Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV : 81,25 points.

- Lot n°7 « déchets dangereux des ménages » :

1/CHIMIREC MASSIF CENTRAL : 92,25 points,

2/MJ VALORISATION : 64,17 points.

La commission d'Appel d'Offres réunie le 07 novembre 2024 à 8h30 a décidé d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

- Lot n°1 « déchets verts » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 343 260,00 €.
  
- Lot n°2 « déchets inertes/gravats » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 255 480,00 €.
  
- Lot n°3 « déchets de bois » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 276 435,00 €.
  
- Lot n°4 « déchets de plâtres » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 118 705,00 €.
  
- Lot n°5 « le tout-venant ou encombrants » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 308 650,00 €.
  
- Lot n°6 « métaux/plastiques/cartons/papiers » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 329 525,00 €.
  
- Lot n°7 « déchets dangereux des ménages » : CHIMIREC MASSIF CENTRAL sise 48000 - Mende pour un montant annuel de 28 829,20 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'attribution des marchés publics de service d'enlèvement et de traitement des déchets du réseau des déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay selon l'allotissement suivant :
  - Lot n°1 « déchets verts » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 343 260,00 €
  
  - Lot n°2 « déchets inertes/gravats » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 255 480,00 €
  
  - Lot n°3 « déchets de bois » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 276 435,00 €
  
  - Lot n°4 « déchets de plâtres » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 118 705,00 €
  
  - Lot n°5 « le tout-venant ou encombrants » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 308 650,00 €
  
  - Lot n°6 « métaux/plastiques/cartons/papiers » : Société de Récupération et de Valorisation du Velay – SRVV, sise 43000 - Polignac pour un montant annuel H.T. de 329 525,00 €
  
  - Lot n°7 « déchets dangereux des ménages » : CHIMIREC MASSIF CENTRAL sise 48000 - Mende pour un montant annuel de 28 829,20 €,

Délibération n°85 du 12/12/2024

- ATTESTE que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution des prestations des présents marchés publics sont inscrits au budget,
  
- AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits marchés publics et tous les actes subséquents à ces marchés.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 86**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Isabelle GAFFET Commande publique

<b>Objet :</b>	Gestion des hauts de quais du réseau des déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

La Communauté d'agglomération a souhaité mettre en place en 2012, une recyclerie sur son territoire pour valoriser par le réemploi une partie des déchets collectés en déchèterie. La majeure partie de l'activité de la recyclerie se trouve au sein des locaux de la déchèterie du Puy-en-Velay.

La Communauté d'agglomération a lancé un avis d'appel public à la concurrence le 9 août 2024 au BOAMP (avis n°24-93812 publié le 11 août 2024) et au JOUE (annonce n°484124-2024 publiée le 12 août 2024) et mise en ligne le dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation « AWS » afin de confier à un prestataire la gestion des hauts de quai des déchèteries de Polignac, de Saint-Germain-Laprade, de Sanssac-l'Église et du Puy-en-Velay afin d'assurer :

- le gardiennage des sites pendant les heures d'ouverture au public,
- la gestion générale des sites et des flux de déchets collectés,
- le nettoyage et l'entretien régulier des sites,
- le suivi de l'activité.

La procédure de passation est celle de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R2124-2 1° et R.2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est passé pour une durée de un an reconductible tacitement 3 fois.

L'estimation du coût de la prestation a été évaluée à : 3 200 000 euros hors taxes.

La remise des offres était fixée au 30 septembre 2024 à 12 heures.

Une seule offre a été enregistrée : SCIC EMMAUS ENVIRONNEMENT, Z.A. Taulhac, 43000 Le Puy-en-Velay.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix : 40 %,
- Valeur technique : 60 %.

Les sous critères de la valeur technique :

- 2.1 - Entretien/maintenance : 7 %,
- 2.2 - Matériels : 8 %,
- 2.3 - Personnels : 15 %,
- 2.4 - Accueil : 10 %,
- 2.5 - Gestion des enlèvements : 10 %,
- 2.6 - Suivi d'activité : 5 %,
- 2.7 - Amélioration continue - QHSE : 5 %.

En vertu de ces critères d'analyse, l'offre d'EMMAÜS ENVIRONNEMENT obtient les notes suivantes (confère rapport d'analyse des offres) :

- Prix : 40,00 points,
- Valeur technique : 48,75 points,
- Total : 88,75 points.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 07 novembre 2024 à 8h30 a décidé d'attribuer le marché à SCIC EMMAUS ENVIRONNEMENT, Z.A. Taulhac, 43000 Le Puy-en-Velay, pour un montant annuel de 673 904,96 euros hors taxes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'attribution du marché public de service de gestion des hauts de quais de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay à la SCIC EMMAÜS ENVIRONNEMENT, sise rue Lieutenant Colonel Marcel Rebeyrotte, Le Puy-en-Velay (43000) pour un montant annuel de 673 904,96 euros hors taxes,
- ATTESTE que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution des prestations du présent marché public sont inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit marché public et tous les actes subséquents à ce marché.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### Délibération n° 87

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Nathalie BUFFOLI Commande publique

<b>Objet</b> :	Délégation de Service Public pour l'exploitation des structures Petite Enfance : micro-crèches de Craponne-sur-Arzon et Loudes
----------------	--

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, et l'article L. 1411-7 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 1121-3, L. 3121-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°6 du 28 septembre 2023 définissant l'intérêt communautaire,

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 23 octobre 2023 et l'avis du Comité Social Territorial du 12 octobre 2023,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°54 du 14 décembre 2023 approuvant le principe d'une Délégation de Service Public sous forme d'affermage pour la gestion du service public des crèches situées sur le territoire des communes de Craponne-sur-Arzon et de Loudes, et le lancement de la procédure de concession valant délégation de service public pour leur exploitation ;

**Vu** l'avis de la Commission de Délégation de Service Public en date du 17 octobre 2024 ;

**Considérant** que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a décidé de lancer une consultation, sur le fondement des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public et sur le fondement du Code de la Commande Publique, pour l'exploitation de 2 structures Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay sur les communes de Craponne-sur-Arzon et Loudes par l'envoi d'un avis d'appel public à concurrence le 26 janvier 2024 sur AWS et publié le 28 janvier 2024 au BOAMP et au JOUE le 29 janvier 2024 ainsi que sur la revue spécialisée « Métiers de la petite enfance » le 2 février 2024 ;

**Considérant** que, dans le cadre de cette procédure restreinte, la date limite de remise des candidatures a été fixée au 1er mars 2024 à 12h00 ;

**Considérant** que deux candidatures ont été reçues concernant chacun des lots 1 et 2 relatif à l'exploitation de la structure Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay sur les communes de Craponne-sur-Arzon (lot 1) et Loudes (lot 2) ;

**Considérant** que la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP) a retenu, en date du 28 mars 2024, les candidatures de l'Association Petite Enfance ADMR 43, sise à 43 Chadrac et de Léo Lagrange Centre Est, sis 69 Vaulx-en-Velin qui ont fait une offre sur chacun des lots au terme de la date limite de remise des offres initiales fixée au 13 mai 2024 à 12H ;

**Considérant** qu'après analyse des offres initiales faites par les deux candidats sur chacun des deux lots au regard des trois critères fixés par le règlement de consultation (« *qualité du service rendu aux usagers* », « *qualité financière* » et « *valeur technique* »), les deux candidats ont été conviés à une première réunion de négociation qui s'est tenue le 27 juin 2024 et qu'à l'issue de ces échanges, ils ont été invités à présenter une nouvelle offre à la date limite de remise des offres négociées fixée au 5 août 2024 à 18H ;

**Considérant** qu'après examen, la nécessité de poursuivre la réflexion engagée a conduit la Communauté d'agglomération à convier les deux candidats à une seconde réunion de négociation organisée le 19 septembre 2024, sur la base d'une liste de questions qui leur avait été préalablement transmise par la plateforme AWS. Une date de remise des offres finales a été fixée au 25 septembre 2024 à 18H. Que les deux candidats en lice Léo Lagrange Centre Est et l'association Petite Enfance ADMR43 ont déposé leur offre finale respective pour chacun des deux lots dans le délai imparti ;

**Considérant** que la Commission de Délégation de Service Public, prévue à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales s'est réunie le vendredi 17 octobre 2024 à 8h30 et sur les éléments développés dans le rapport d'analyse des offres finales, a émis les avis suivants :

- Pour le lot 1 Multi-accueil « Les Crapouilloux », situé sur le territoire de la commune de Craponne-sur-Arzon : la Commission est d'avis d'attribuer la concession de délégation de service public telle que définie dans le contrat de concession de la consultation après négociations à Léo Lagrange Centre Est sis 2, rue Maurice Moissonnier - 69517 VAULX-EN-VELIN Cedex ;
- Pour le lot 2 Multi-accueil « La Ribambelle », situé sur le territoire de la commune de Loudes : la Commission est d'avis d'attribuer la concession de délégation de service public telle que définie dans le contrat de concession de la consultation après négociations à Léo Lagrange Centre Est sis 2, rue Maurice Moissonnier - 69517 VAULX-EN-VELIN Cedex.

**Vu** le rapport relatif aux motifs du choix du délégataire et de l'économie générale du contrat établi par Monsieur le Président, ainsi que ses annexes ;

**Vu** les projets de contrat de concession valant délégation de service public pour les lots n°1 à Craponne-sur-Arzon et n°2 à Loudes et leurs annexes ;

**Vu** l'avis de la Commission Aménagement, Habitat et Ruralité, Action sociale et Territoire du 27 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 2 décembre 2024 ;

#### **Exposé :**

**Considérant** qu'il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur les éléments essentiels du contrat de délégation de service public au vu du rapport et des documents susvisés ;

**Considérant** les éléments du projet de délégation de service public et les critères hiérarchisés définis dans le règlement de la consultation, classés et appréciés par ordre d'importance décroissante, à savoir :

#### **Critère n° 1 – QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS**

Appréciée à partir des éléments suivants :

- La qualité du projet d'établissement, appréciée au travers de la qualité de son projet social et de son projet éducatif et pédagogique, ainsi que de la place accordée aux familles dans la gestion et la vie quotidienne de l'équipement ;
- Les modalités d'accueil des familles ;
- La qualité de la prestation repas ;
- Les actions en faveur du développement durable.

#### **Critère n° 2 - QUALITÉ FINANCIÈRE DE L'OFFRE**

Appréciée à partir des éléments suivants :

- Les comptes d'exploitation prévisionnels détaillés proposés, renseignés selon la trame jointe en annexe n°9 au projet de contrat ;
- Le montant de la participation financière demandée à l'autorité concédante en compensation des obligations de service public, le cas échéant ;

- Le montant de la redevance versée à l'autorité concédante pour occupation du domaine public intercommunal.

### **Critère n°3 – VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE**

Appréciée à partir des éléments suivants :

- Les moyens humains : organigramme des personnels, modalités de gestion de l'absentéisme, soutien managérial des équipes de direction ;
- Les moyens matériels et techniques en lien avec les outils de gestion utilisés, l'organisation de la prestation repas, organisation de la prestation hygiène et blanchisserie, organisation de la maintenance du bâti et des petites réparations ;
- Les actions mises en œuvre pour développer la fréquentation de la structure ;
- Les modalités de reporting de la prestation auprès de l'autorité concédante.

**Considérant** qu'après analyse des offres et du procès-verbal de la Commission de délégation de service public, l'autorité exécutive propose au Conseil Communautaire de retenir pour chacun des lots n°1 et n°2, les offres finales remises, avec négociations, au regard de l'avantage économique global et de la qualité des prestations pour la Communauté d'agglomération, par Léo Lagrange Centre Est sis 2, rue Maurice Moissonnier 69517 VAULX-EN-VELIN Cedex ;

**Considérant** que les contrats ont pour objet de confier la prise en charge de la gestion et de l'exploitation de deux structures d'accueil petite enfance de compétence intercommunale que sont :

#### Lot n°1 :

≡ Micro-crèche « *Les Crapouilloux* », située sur le territoire de la commune de Craponne-sur-Arzon, d'une capacité d'accueil de 12 berceaux, pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans non scolarisables, dont des enfants porteurs de handicap dont l'âge ne pourra excéder 6 ans.

#### Lot n°2 :

≡ Micro-crèche « *La Ribambelle* », située sur le territoire de la commune de Loudes, d'une capacité d'accueil de 12 berceaux, pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans non scolarisables, dont des enfants porteurs de handicap dont l'âge ne pourra excéder 6 ans.

Il est également précisé que le contrat de concession de service public selon les dispositions de l'article L. 1121-1 du Code de la commande publique, est qualifié d'affermage.

Le délégataire assurera l'exploitation et la gestion du service délégué à ses risques et périls, afin de garantir la qualité du service rendu aux usagers et la conservation du patrimoine mis à disposition pour l'exploitation du service délégué. Il est rappelé que l'objet précis est exposé à l'article 2 du projet de contrat ci-joint valant délégation de service public.

Le Délégataire devra assurer l'ensemble des missions de service public afférentes à la gestion et l'exploitation de cet établissement d'accueil de la petite enfance, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Délégataire devra assurer, par les moyens appropriés, la qualité, la continuité et l'adaptation du service public et le respect du principe d'égalité d'accès au service.

Les missions du délégataire sont, quant à elles détaillées à l'article 6 du projet de contrat. Les caractéristiques des prestations confiées au titulaire du contrat sont présentées ci-dessous pour l'établissement d'accueil de la petite enfance :

- Proposition d'une réponse adaptée aux besoins de garde aux familles pour les enfants de moins de 4 ans et accueil des enfants en situation de handicap jusqu'à 6 ans ;
- Inscription des enfants sur la base des décisions de la commission d'attribution des places de la collectivité (hors places en accueil d'urgence qui sont de la compétence du délégataire) et optimisation du taux de fréquentation ;
- Mise en place d'une organisation en adéquation avec la recherche du bien-être, du soin, du développement, de l'éveil et de l'épanouissement du jeune enfant ;
- Organisation, gestion administrative, financière et technique, coordination et animation

- de la structure ;
- Reprise du personnel du précédent délégataire en application de l'article L.1224-1 du code du travail, recrutement du personnel nécessaire, mise à disposition des moyens humains nécessaires à l'exploitation du service, gestion des ressources humaines ;
  - Respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
  - Application du règlement de fonctionnement à celui de la collectivité, du projet éducatif et pédagogique, du projet social et du protocole de soins ;
  - Exploitation de toutes les ressources pédagogiques et ludiques offertes par l'établissement, en particulier les salles de vie, espaces extérieurs, espace de jeux ;
  - Mise en place de temps « passerelle » avec les écoles ;
  - Perception des recettes liées à l'activité du service ; et actions permettant la bonne fréquentation de la crèche ;
  - Entretien, maintenance, réparations et, dans les conditions précisées dans la présente convention, renouvellement des équipements mis à disposition ;
  - Gestion des relations avec les usagers ;
  - Fourniture des couches selon les exigences de la PSU, étant précisé qu'il doit être possible pour les familles qui le souhaitent de fournir les couches ;
  - Communication pour la promotion des offres de service ;
  - Suivi des relations avec l'ensemble des partenaires ;
  - Gestion de la restauration en liaison froide : fourniture et service des repas, collations et goûters aux enfants accueillis, sous réserve de permettre aux familles qui le souhaitent de fournir des collations et/ou goûters ;
  - Gestion de la blanchisserie et lingerie ;
  - Entretien des espaces verts et nettoyage extérieur du bâtiment.

Au titre du lot n°1 – Micro-crèche de Craponne-sur-Arzon :

Le régime financier du contrat de délégation de service public est exposé au chapitre VII du projet de contrat (articles 34 à 42), étant précisé que la compensation venant en contrepartie des contraintes de service public, telle qu'attendue par Léo Lagrange Centre-Est, s'élève aux sommes suivantes en euros nets sur toute la durée du contrat (du 1er janvier 2025 au 30 juin 2028) :

2025	2026	2027	2028 (1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin)
152 690,94 €	152 690,94 €	152 690,94 €	73 478,41 €

La redevance pour occupation du domaine public intercommunal s'élève quant à elle à :

2025	2026	2027	2028 (1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin)
12 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €

Le détail du budget prévisionnel consacré au contrat de délégation de service public par le délégataire est exposé à l'annexe 9.

Enfin, s'agissant toujours du régime financier, il est précisé que Léo Lagrange Centre-Est reversera les éventuels excédents d'exploitation selon la répartition suivante : 50/50. En cas d'excédent comptable, un reversement de 50 % du montant de celui-ci est effectué au bénéfice du délégant, après clôture des comptes, au 30 juin de l'année N+1.

Au titre du lot n°2 – Micro-crèche de Loudes :

Le régime financier du contrat de délégation de service public est exposé au chapitre VII du projet de contrat (articles 34 à 42), étant précisé que la compensation venant en contrepartie des contraintes de service public, telle qu'attendue par Léo Lagrange Centre-Est, s'élève aux sommes suivantes en euros nets sur toute la durée du contrat (du 1er janvier 2025 au 30 juin

2028) :

2025	2026	2027	2028 (1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin)
137 738,14 €	137 738,14 €	137 738,14 €	64 176,19 €

La redevance pour occupation du domaine public intercommunal s'élève quant à elle à :

2025	2026	2027	2028 (1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin)
12 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €

Le détail du budget prévisionnel consacré au contrat de délégation de service public par le délégataire est exposé à l'annexe 9.

Enfin, s'agissant toujours du régime financier, il est précisé que Léo Lagrange Centre-Est reversera les éventuels excédents d'exploitation selon la répartition suivante : 50/50. En cas d'excédent comptable, un reversement de 50 % du montant de celui-ci est effectué au bénéfice du délégant, après clôture des comptes, au 30 juin de l'année N+1 ».

Il est par ailleurs rappelé que la durée du contrat est de 3 ans et 6 mois (42 mois) courant à compter du 1er janvier 2025, le terme étant fixé au 30 juin 2028. Les projets de contrat et ses annexes sont joints au présent rapport.

Tels sont les principaux éléments de l'économie générale du projet de contrat de la délégation de service public, étant précisé que ledit contrat et leurs annexes respectives sont joints à la présente.

Au vu du rapport de la Commission de délégation de service public, des motifs du choix du délégataire et de l'économie générale du contrat, il vous est proposé, en application de l'article L. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, d'approuver le choix de ce délégataire concernant les lots n°1 à Craponne-sur-Arzon et n°2 à Loudes et d'autoriser Monsieur le Président à conclure les conventions de délégation de service public respectives (jointes en annexes) avec Léo Lagrange Centre Est sis 2, rue Maurice Moissonnier - 69517 VAULX-EN-VELIN Cedex.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 27/11/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le choix du concessionnaire pour le lot 1 et le lot 2, à savoir Léo Lagrange Centre Est sis 2, rue Maurice Moissonnier 69517 VAULX-EN-VELIN Cedex (N° SIRET 323 686 691 00318), représenté par Monsieur Hervé CRAUSTE, Président, en tant que délégataire pour la gestion de l'exploitation des Micro-crèches de Craponne-sur-Arzon et de Loudes, entre le 1er janvier 2025 et le 30 juin 2028,
- APPROUVE les termes des contrats de délégation de service public et ses annexes pour chacune des Micro-crèches tels qui vous ont été transmis dans les délais légaux prévus par l'article L. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ces contrats de délégation de service public et ses annexes des Micro-crèches de Craponne-sur-Arzon et de Loudes, et tous actes nécessaires à son exécution.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### Délibération n° 88

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Nathalie BUFFOLI Commande publique

<b>Objet :</b>	Contrat de Concession portant sur la désinstallation, la fourniture et la pose, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au transport public sur le territoire de l'Agglomération : approbation
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11 mars 2024 et du 17 septembre 2024,  
**Vu** la délibération n°5 du 4 avril 2024 adoptant de principe de la concession,  
**Vu** le procès-verbal du 28 novembre 2024 de la Commission des concessions donnant un avis sur les candidatures et les offres,  
**Vu** les négociations,  
**Vu** le rapport final d'analyses,  
**Vu** le rapport de l'autorité habilitée à signer le contrat sur l'analyse de l'offre ainsi que les motifs du choix de GIROD MEDIAS,  
**Vu** le contrat de concession et de ses annexes,  
**Vu** l'avis de la Commission Mobilité Eau et Environnement du 28 novembre 2024,  
**Vu** l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 2 décembre 2024,

**Considérant** que le mobilier urbain, lié au réseau de transport urbain, a plus de 10 ans et mérite d'être changé. Pour cela, la Régie des transports a souhaité confier à un concessionnaire, à qui est transféré le risque lié à l'exploitation des équipements et du service, la désinstallation, la fourniture et la pose, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au transport public. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mandatée pour assister les services sur cette procédure d'attribution ;

**Considérant** qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié sur AWS le 29 mai 2024 au BOAMP n°24-61501 et au JOUE le 29 mai 2024 n°315570-2024 ainsi que sur le site de la collectivité ;

**Considérant** que, dans le cadre de cette procédure ouverte, la date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 17 juillet 2024 à 12h00 ;

**Considérant** que trois candidatures ont été reçues et qu'après examen des offres, la nécessité de poursuivre la réflexion engagée a conduit la Communauté d'agglomération à convier les candidats à négocier. Une date de remise des offres finales a été fixée au 13 novembre 2024 à 11H ;

**Considérant** qu'à l'issue des négociations qui se sont tenues par voie dématérialisée et en présentiel le 4 novembre 2024 et l'avis de la commission des concessions du 28 novembre 2024, l'autorité habilitée à signer le contrat a rendu son rapport sur les motifs du choix de GIROD MEDIAS et sur l'économie du contrat ;

**Considérant** l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 2 décembre 2024 ;

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 28/11/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le choix de GIROD MEDIAS pour le contrat de Concession de service portant sur la désinstallation, la fourniture et la pose, la gestion et l'entretien du mobilier urbain affecté au transport public sur le territoire de la Communauté d'agglomération,
- APPROUVE les termes du contrat de concession ainsi que ses annexes, qui prendra effet à compter de sa notification, pour une durée de douze ans,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat et toute modification ultérieure.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 89**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Celine CHEVALIER Appui aux territoires

<b>Objet :</b>	Convention individuelle de prestations de services entre la Communauté d'agglomération et la Commune de Vals-près-le-Puy. Avenant n°1 : Mise à jour des équipements concernés et modification de la durée de la convention
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La convention de prestations de services signée le 06 juin 2018 entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Vals-près-le-Puy précise les modalités d'intervention et de facturation des prestations de la Commune sur les équipements et services suivants non couverts par des conventions déjà en vigueur :

- Multi-accueil « Les Pious », situé 4 rue Danton, 43750 Vals-près-le-Puy,
- Centre culturel André Reynaud, situé rue Saint-benoit, 43750 Vals-près-le-Puy.

Cette convention a été conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction sans date de fin.

La Commune de Vals-près-le-Puy, par courrier du 5 septembre 2024 informe la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de son intention d'arrêter la réalisation de la prestation ménage des locaux du multi-accueil « Les Pious » au 31 décembre 2024.

L'annexe 2 fait l'objet d'une modification en raison de l'évolution des intervenants et des référents dans les deux collectivités. La liste des interventions pour le multi accueil « Les Pious » est également modifiée ; il y a lieu de supprimer les interventions suivantes :

- ménage des locaux,
- service de portage des repas,
- nettoyage des vitres extérieures.

La durée de la convention est précisée dans l'Article 6 comme suit :

« La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est renouvelée, pour la même durée, par reconduction tacite, dans la limite de 3 reconductions soit jusqu'au 31/12/2028 sauf si elle est dénoncée par l'une des parties dans un délai au minimum de deux mois avant son échéance. »

L'avenant à la convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 qui modifie l'annexe 2 de la convention (Article 2) et précise la durée de la convention (Article 6) ainsi que tout document relatif à cet objet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 90**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

<b>Objet :</b>	Vals-Près-le Puy - GR 65 chemin des Crêtes : maîtrise foncière amiable et expropriation
----------------	---

Rapporteur : Michel BEGON

Le projet d'aménagement du GR 65 – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle a été soumis aux formalités d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire du 3 septembre 2024 au 4 octobre 2024.

Dans ses rapports et conclusions du 22 Octobre 2024, le Commissaire Enquêteur désigné sur cette opération a rendu un avis favorable respectivement à la DUP et à la cessibilité du foncier.

France Domaine a établi l'estimation sommaire et globale de l'opération à concurrence d'un montant total de 1798,00 € soit une indemnité en valeur vénale de 4 000,00 € l'hectare.

À la valeur vénale établie par France Domaine, il y a lieu de rajouter l'indemnité de remploi aux taux habituel de 20 % ainsi que les diverses indemnités accessoires éventuellement dues, le tout dans la limite d'un montant total de 10 000,00 €/ha toutes indemnités confondues pour les emprises privées (AE7, AE 8, AE 9, AE 10, AE 11, AE 36, AE 37, AE 38, AD 4, AD6, AD 7, AD 8).

Plusieurs propriétés ont donné lieu à des accords amiables et ont fait l'objet de promesses unilatérales de vente, d'autres propriétés sont en cours de négociation amiable et enfin, certaines doivent donner lieu à procédure d'expropriation.

Il est rappelé que pour permettre l'obtention de l'arrêté de cessibilité sur l'opération, il convient de solliciter au plus vite la production des Documents Modificatifs du Parcellaire Cadastral (DMPC) auprès d'un Géomètre-Expert Agréé.

Dès lors, il y a lieu d'autoriser le Président ou son représentant à :

- Solliciter la DUP et poursuivre la procédure d'expropriation dans sa phase administrative et judiciaire de transfert de propriété au profit de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ainsi que la phase judiciaire de fixation des indemnités à allouer aux expropriés en réparation du préjudice direct matériel et certain causé par les emprises du projet, s'agissant des propriétés qui ne peuvent faire l'objet d'un accord amiable,
- Accepter les Promesses Unilatérales de Ventes signées par les propriétaires dès lors qu'elles sont conformes aux principes indemnitaires sus-évoqués, lever les options et poursuivre leur régularisation par acte administratif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 25/11/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de la poursuite de la procédure d'expropriation sur les dossiers qui la nécessitent et de la poursuite de la maîtrise foncière amiable jusqu' à régularisation des accords obtenus par actes administratifs,

Délibération n°90 du 12/12/2024

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document, à entreprendre toute démarche nécessaire à la poursuite de la procédure d'expropriation et à authentifier les actes administratifs en régularisation des accords amiables.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 91**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
96

Date de

publication en

ligne :  
17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Luidgi GRANGEON Développement touristique et territoriale

<b>Objet :</b>	AMI Tourisme Grands Itinéraires - Aménagement de Confort 1ers kilomètres GR65: Chemin des Crêtes - Requalification des premiers kilomètres de Saint-Jacques de Compostelle
----------------	--

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

Par délibération du 28 septembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé le projet de requalification des premiers kilomètres du GR65 et autorisé à solliciter la participation des financeurs.

Il est envisagé de mettre en valeur les points de vue exceptionnels et d'améliorer l'agrément du chemin de Saint-Jacques de Compostelle classé au patrimoine mondial de l'UNESCO par la requalification des premiers kilomètres en permettant un passage progressif et harmonieux de l'urbain à la nature.

Ce projet se caractérise par une déviation de l'itinéraire GR65 afin d'offrir un chemin exclusivement dédié aux marcheurs. Il prévoit un aménagement qualitatif du chemin des Crêtes faisant écho au classement UNESCO des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Cette portion des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle se situe dans le site classé : Gorges du Dolaizon et de la Vallée des Chibottes Le projet prévoit un espace sanitaire et un point d'eau sera créé au niveau du second bassin, la création du chemin des Crêtes afin de conserver son esprit nature au maximum, un cheminement réservé aux piétons afin de préserver la quiétude et la sérénité du site, les vélos, les motos resteront sur le chemin existant. Le projet ne prévoit pas la suppression d'arbres mais au contraire la plantation d'une vingtaine sur tout le périmètre.

Les travaux consistent en la création d'un chemin pédestre dédié uniquement aux marcheurs et aux pèlerins allant du second bassin jusqu'à la rue de la Sermone Haute, surplombant la vallée du Dolaizon et la vallée des Chibottes. Cette nouvelle portion des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle offrira une vue panoramique sur le bassin du Puy en Velay avec, en arrière plan, les massifs du Meygal et du Mézenc.

En 2024, le coût prévisionnel hors taxes de l'opération s'élèverait à 149 253,05 €.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement voté par le conseil communautaire le 28 septembre 2023.

Le plan de financement pour la portion « chemin des Crêtes » est le suivant :

GR 65 / Requalification des 1ers kms du chemin de Saint-Jacques de Compostelle	Total HT	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
total HT des dépenses prévisionnelles	149 253,05 €	<b>149 253,05 €</b>
financement Région		74 626,52 €
reste à charge		74 626,52 €
Taux de financement	100,00 %	50,00 %

\* Subvention régionale affectée en totalité sur la part portée par la Communauté d'agglomération de 149 253,05 €

À la part restant à la charge de la Communauté d'agglomération, s'ajoute le montant de la TVA pour 29 850,61 €, soit un montant total restant à la charge de la Communauté d'agglomération

de 104 477,13 € avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le programme de la requalification des 1<sup>ers</sup> kilomètres du chemin de Saint-Jacques de Compostelle pour la section du chemin des Crêtes,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération du chemin des Crêtes,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 92**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie  
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL/Patricia MIALON

<b>Objet :</b>	Aménagement des premiers kilomètres du GR65 : autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec les communes d'Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals-près-Le Puy
----------------	--

**Rapporteur** : Roland LONJON

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a :

- *approuvé l'opération d'aménagement des premiers kilomètres du GR65 pour montant estimatif de 1 579 475,95 € H.T.,*
- *autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage passée avec les communes d'Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals-près-Le Puy,*
- *inscrit l'estimation des travaux au budget, cette somme pourra être réévaluée en fonction des décomptes définitifs et des dépenses réelles afférentes aux collectivités. La Communauté d'agglomération sera remboursée en fin de mission des dépenses engagées, diminution des subventions reçues à hauteur de 78,88 % pour les communes d'Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals-près-Le Puy, conformément au tableau prévisionnel annexé.*

Cette convention doit être complétée pour améliorer l'exécution financière et ajuster le montant prévisionnel de l'opération.

En effet, le montant prévisionnel du marché de travaux prévu dans la convention initiale était de 1 373 457,35 € H.T. Ce montant suite à la consultation est de 1 173 960,30 € H.T.

Le tableau, en annexe, détaille la répartition des dépenses entre l'Agglomération, et les communes d'Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals-près-Le Puy.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des premiers kilomètres du GR65 entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals-près-Le Puy.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20241216-DEL\_CC2024\_394-DE

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### Délibération n° 93

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

<b>Objet :</b>	Requalification des premiers kilomètres de Saint-Jacques de Compostelle - travaux d'aménagements urbains : demandes de subvention
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération du 28 septembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé le projet de requalification des premiers kilomètres du GR 65 et autorisé à solliciter la participation des financeurs.

Il est envisagé de mettre en valeur les points de vue exceptionnels et d'améliorer l'agrément du chemin de Saint Jacques de Compostelle classé au patrimoine mondial de l'UNESCO par la requalification des 2,5 premiers kilomètres en permettant un passage progressif et harmonieux de l'urbain à la nature.

Cette opération s'inscrit dans le Plan Paysage de l'agglomération au titre de l'orientation de la qualité paysagère n°2 « requalifier les itinéraires de grandes randonnées qui partent, traversent ou arrivent dans le coeur de l'agglomération ». Elle peut ainsi prétendre notamment à une subvention au titre de la « politique 1 % paysage ».

Ce projet prévoit notamment des aménagements urbains qualitatifs faisant écho au classement UNESCO des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Il prévoit la reprise des réseaux, des voiries, le pavage des cheminements, la requalification des carrefours.

Les travaux consistent à reprendre de manière qualitative les espaces publics du bas de la rue des Capucins jusqu'à l'entrée de l'entreprise Fontanille et sont situés sur plusieurs communes : Espaly Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay et Vals près le Puy. Ces dernières rembourseront la part des dépenses qui leur incombent (idem pour les recettes) conformément à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des premiers kilomètres du GR 65, précédemment présentée.

En 2024, le coût prévisionnel hors taxes de l'opération s'élèverait à 1 173 960,30 €.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement voté par le conseil communautaire le 28 septembre 2023.

Le plan de financement serait le suivant :

GR 65 / Requalification des 1ers kms du chemin de Saint Jacques de Compostelle	Total HT	Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	Le Puy-en- Velay	Espaly	Vals Près Le Puy
total HT des dépenses prévisionnelles (hors réseau et chemin des crêtes)	1 173 960,30 €	<b>885 750,00 €</b>	153 377,52 €	111 956,92 €	22 875,86 €
Répartition du 1 % Paysage 1/3 AGGLO 2/3 communes en fonction des travaux hors réseaux	335 000,00 €	110 000,00 €	119 738,75 €	87 402,52 €	17 858,73 €
* Région		598 600,00 €			
reste à charge hors	299 210,30 €	234 792,06 €	33 638,77 €	24 554,40 €	5 017,13 €

réseaux					
Taux de financement	74,51 %	73,36 %	78,07 %	78,07 %	78,07 %

\* Subvention régionale affectée en totalité sur la part portée par la Communauté d'agglomération de 885 750 €

À la part restant à la charge de la Communauté d'agglomération, s'ajoute le montant de la TVA pour 234 792,06 €, soit un montant total restant à la charge de la Communauté d'agglomération de 1 120 542 € avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le programme de la requalification des 1<sup>ers</sup> kilomètres du chemin de Saint-Jacques de Compostelle,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### Délibération n° 94

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

<b>Objet :</b>	Entrée Nord Est de l'agglomération - carrefours Pont Lafayette : demande de subvention à la Région
----------------	--

**Rapporteur** : Roland LONJON

Par délibération du 28 septembre 2023 (définition de l'intérêt communautaire IV – création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire), les carrefours du stade Lafayette à Chadrac et Brives-Charensac sont déclarés d'intérêt communautaire.

À ce titre, la Collectivité envisage une requalification de la voirie à l'entrée Nord Est de l'agglomération, au niveau des carrefours du Pont Lafayette.

Le pont Lafayette se situe sur la Borne entre le skate Park et le stade de rugby. Suite à un comptage routier qui indique un trafic moyen journalier de 13 500 véhicules jours, il a été démontré que le régime de priorité à droite ne peut pas fonctionner. Il est source de ralentissements qui provoquent des accrochages par manque de visibilité.

L'aménagement de ces carrefours par des ronds-points concerne 5 collectivités (Département de la Haute-Loire (voirie), Communauté d'agglomération et les communes de Brives-Charensac, de Chadrac et du Puy en Velay (trottoirs).

Le Département va réaliser les aménagements routiers : la création des giratoires franchissables et les reprises des voiries.

La Communauté d'agglomération réalisera les travaux de bordures et de reprises des trottoirs à l'identique (sable pour le secteur Brives-Charensac, enrobé pour les secteurs Chadrac et le Puy).

Le coût hors taxes pour l'aménagement des trottoirs s'élèverait à 120 K€.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
RÉGION	72 000 €	60 %
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	48 000 €	40 %
<b>Total des dépenses en HT</b>	<b>120 000 €</b>	<b>100 %</b>

À la part restant à la charge de la Communauté d'agglomération, s'ajoute le montant de la TVA pour 24 000 €, soit un montant total restant à la charge de la Communauté d'agglomération de 72 000 € avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le programme des travaux concernant les trottoirs du Pont Lafayette situés sur les secteurs de Brives-Charensac, Chadrac et le Puy-en-Velay,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,

Délibération n°94 du 12/12/2024

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### Délibération n° 95

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

#### Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Franck BRUN Finances

<b>Objet</b> :	Attributions de compensation : Modification des attributions de compensation 2024 et notification des AC provisoires pour 2025
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

L'attribution de compensation constitue, pour les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Elle ne peut être indexée.

Le Conseil Communautaire communique annuellement, aux communes membres, le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis.

Ces attributions provisoires pourront faire l'objet d'ajustements avant la fin de l'année pour tenir compte des évaluations des charges transférées établies par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) au cours de l'exercice 2025 .

Le montant de l'attribution de compensation provisoire au titre de l'année 2025, prend en compte l'évaluation de la restitution par la Communauté d'agglomération à la **Commune de Rosières** de la compétence lecture publique, gérée dans le cadre d'un réseau de bibliothèques **à compter du 1er juillet 2024 pour un montant de 42 469 €** pour une année pleine.

En conséquence, il vous est proposé de notifier, aux 72 communes, les montants des attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2025, tel que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Par ailleurs, au titre de l'année 2024, il convient de verser à la Commune de Rosières, un montant de 21 234 € afin de prendre en compte la restitution sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024.

Ces montants ont été soumis à la CLECT et approuvés le 12 décembre 2024.

Le rapport de CLECT sera transmis à l'ensemble des communes membres, afin qu'elles statuent sur ces différents dossiers. Suite à l'approbation à la majorité qualifiée de ces derniers, le Conseil Communautaire arrêtera de façon définitive le montant des attributions de compensation correspondantes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le versement pour l'année 2024, à la Commune de Rosières, d'un montant provisoire de 21 234 € pour la prise en compte de la compétence « lecture publique » pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024,
- FIXE le montant des attributions de compensation provisoires des communes pour

Délibération n°95 du 12/12/2024

2025 selon le tableau annexé à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires pour effectuer les régularisations correspondantes.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12/12/2024

#### **Délibération n° 96**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

#### **Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
96

Date de

publication en

ligne :  
17/12/2024

#### **Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

#### **Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

<b>Objet :</b>	Alliade Habitat - Garantie d'emprunt - Financement pour l'acquisition de 14 logements locatifs sociaux situés 13 Rue François Gippet à Saint Germain Laprade
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Alliade Habitat va acquérir 14 logements locatifs sociaux situés 13 Rue François Gippet à Saint-Germain Laprade.

Pour financer ce projet, Alliade Habitat a sollicité un prêt à hauteur de 1 570 192 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle a, par ailleurs, sollicité le Département de la Haute-Loire qui, par délibération du 2 décembre 2024, a accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % soit 1 176 644 €.

Aujourd'hui, Alliade Habitat sollicite le soutien complémentaire de la Communauté d'agglomération, pour une garantie d'emprunt à hauteur de 25 % soit 392 548 €.

Cette garantie serait accordée selon les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt N°160953. Celui-ci est constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie serait accordée pour la durée du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci, et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Alliade Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Alliade Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En conséquence, le Conseil Communautaire s'engage pendant la période de prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 25,00 % soit 392 548 € pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 570 192 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°160953 constitué de 4 Lignes du Prêt,

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 392 548 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt,

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- APORTE la garantie aux conditions suivantes :

Délibération n°96 du 12/12/2024

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec Alliad Habitat, ainsi que les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 97**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Nelly PORTAL Transports

<b>Objet :</b>	RTCA - Constitution d'une provision d'indu au profit de l'URSSAF suite au redressement de 2017
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (RTCA), régie autonome dotée de l'autonomie financière, a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2017.

Le 22 septembre 2017 l'URSSAF Auvergne a adressé une lettre d'observation à la RTCA, notamment sur l'application de la réduction sur les bas salaires, partant du principe que la RTCA est une entreprise publique, le numéro SIREN étant le même que celui de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Le montant dû à l'URSSAF s'élevait à 88 195 euros.

Le 26 octobre 2017, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a adressé ses observations à l'URSSAF d'Auvergne qui a décidé de maintenir le redressement.

Le 11 mai 2018, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a saisi le tribunal des affaires de Sécurité sociale de la Haute-Loire d'une contestation du redressement.  
Le 30 juillet 2018, La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a saisi le tribunal des affaires de Sécurité sociale de la Haute-Loire contre la décision explicite de rejet du 25 mai 2018 de la commission de recours amiable.

Par jugement contradictoire du 2 mai 2019, le pôle social du tribunal de grande instance du Puy-en-Velay a déclaré les recours de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay recevables en la forme et annule le redressement de l'URSSAF Auvergne.

Le 12 octobre 2021, la cour d'appel de Riom, saisie par l'URSSAF Auvergne, a confirmé l'annulation du redressement. En juin 2022, l'Urssaf a remboursé les 88 195 euros payés par la RTCA en 2017.

Toutefois, le 16 novembre 2023, la cour de Cassation a confirmé le redressement. L'affaire est renvoyée la cour d'appel de Riom qui casse et annule le redressement concernant l'application des réductions sur les bas salaires. L'affaire est renvoyée à la Cour d'appel de Lyon.

Dans l'attente de la décision de la Cour d'appel de Lyon et pour lisser l'impact budgétaire, il est proposé de constituer une provision d'un montant de 90 000 € sur le budget 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la constitution de la provision d'un montant de 90 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Délibération n°97 du 12/12/2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20241216-DEL\_CC2024\_399-DE

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 98**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Nelly PORTAL Transports

<b>Objet</b> :	Budget RTCA 2024 : Décision Modificative n°2
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Décision Modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay consiste à l'ajustement des crédits dans la section de fonctionnement.

La délibération relative à la constitution d'une provision de 90 000 €, présentée à ce même conseil, suite au redressement de l'URSSAF en 2017, nécessite le virement de crédit :

- au chapitre 012 – Charges de Personnel : - 90 000 €,
- au chapitre 68 - Dotations aux provisions : + 90 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n°2 du budget 2024 de la RTCA telle que décrite ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 99**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Christine FILIOL Finances

<b>Objet :</b>	Budget abattoir Exercice 2024 - Subvention exceptionnelle complémentaire du Budget Principal
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

S'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), le budget abattoir doit être équilibré en dépenses et en recettes, ce qui interdit tout apport du budget principal sauf à justifier d'une des dérogations prévues par la loi (article L. 2224-2 du CGCT). Ainsi, l'interdiction de prendre en charge dans leurs budgets propres des dépenses au titre des SPIC connaît trois exceptions :

- ◆ si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- ◆ si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- ◆ si la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Lors du vote du Budget Primitif 2024, il a été décidé l'octroi d'une subvention exceptionnelle du Budget Principal au Budget Abattoir pour un montant prévisionnel de 860 000 €.

En prévision de la baisse du tonnage, suite à la défaillance d'un client de l'abattoir, il s'avère nécessaire de prévoir une subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 100 000 €.

La subvention exceptionnelle sera calculée en fonction du chiffre d'affaires définitif au 31 décembre 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équilibre exceptionnelle complémentaire d'un montant maximum de 100 000 € pour les raisons précédemment évoquées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à verser la subvention en fonction des besoins tels qu'évoqués ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Abstention : 1**  
**Jean Yves BERAUD**

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20241216-DEL\_CC2024\_401-DE

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12/12/2024

**Délibération n° 100**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

vendredi 06  
décembre 2024

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

17/12/2024

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Yves COLOMB, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Michel BEGON, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Corinne GONCALVES à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

**Secrétaire de séance** : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 21H25

Rédacteur : Christine FILIOL Finances

<b>Objet</b> :	Budget Abattoir Communautaire : Décision Modificative N°1/2024
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024 du budget « Abattoir communautaire » concerne un ajustement des crédits dans la section fonctionnement correspondant à :

- des virements de crédits entre chapitres,
- un complément de subvention d'équilibre en prévision de la baisse du tonnage suite à la défaillance d'un client.

Il est nécessaire d'inscrire un virement de crédits entre chapitres se répartissant comme suit :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 0 €**

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 30 000 €,
- Chapitre 012 - Charges de personnel : - 39 000 €,
- Chapitre 014 - Atténuation de produits : + 3 000 € (incidents chaîne d'abattage),
- Chapitre 66 - Charges financières : + 6 000 € (frais ligne de trésorerie).

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 0 €**

Il est nécessaire d'inscrire une subvention exceptionnelle complémentaire en prévision de la baisse de tonnage supplémentaire qui pourrait être constatée en fin d'année suite à la défaillance d'un client :

- Chapitre 70 - Ventes de produits, prestations de services : - 100 000 €,
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels de la collectivité de rattachement : + 100 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 02/12/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget « Abattoir communautaire » 2024 telle que décrite ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20241216-DEL\_CC2024\_402-DE

Signé le 12/12/2024,  
Le Secrétaire de séance,  
LOMBARDY Sandra,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 12/12/2024